PROTOCOLE

PRÉVENTION IATROGENIE MEDICAMENTEUSE
AMELIORATION DE L'OBSERVANCE
LUTTE CONTRE LA POLYMEDICATION

Le bilan partagé de médication (BPM) est une analyse des traitements médicamenteux du patient âgé polymédiqué de plus de 75 ans ou de plus de 65 ans souffrant d'une ou plusieurs pathologies chroniques (ALD) et présentant au moins cinq molécules ou principes actifs prescrits pour une durée supérieure ou égale à 6 mois (source : ameli.fr).

Le BPM permet d'évaluer et améliorer l'observance thérapeutique et la tolérance médicamenteuse, d'adapter la forme galénique aux besoins du patient, limiter les interactions et effets indésirables des médicaments, et limiter le gaspillage.

QUAND ?

L'intérêt du BPM se pose devant tout changement de l'état habituel du patient, en cas de confusion ou de chutes. Il peut être nécessaire et pertinent de réviser une ordonnance dès lors que le pilulier « déborde », que la forme galénique n'est plus adaptée et /ou la tolérance au traitement menacée, devant tout nouveau symptôme (risque iatrogène) ou périodiquement en cas de renouvellement régulier des traitements (++patients chroniques).

QUI?

Tout **professionnel intervenant auprès du patient** : professionnels de santé, pharmaciens, professionnels du domicile...sont des **lanceurs d'alerte** devant tout changement d'état du patient, confusion, stratégies d'adaptation ou d'évitement mises en place par le patient ou l'entourage.
Il est réalisé par le pharmacien en officine ou à domicile (inscrit dans les missions du pharmacien et mis en place depuis 2018)

COMMENT?

Le support et le format du bilan sont au choix du pharmacien qui le pratique, selon ses habitudes et son expérience. Pour limiter le temps passé au recueil, chaque partie du formulaire peut être remplie séparément par des intervenants différents. Lorsque le patient est autonome, il peut être acteur de cette évaluation et remplir les informations générales relatives à son état civil, mode de vie et habitudes. Le pharmacien et l'IDEL valorisent leur acte selon leur NGAP.

Même si le BPM peut se pratiquer sans prescription, il est conseillé de mener en amont une concertation médecin-pharmacien pour convenir de l'utilisation et du format du BPM, et des indications qui seront ponctuelles dans un premier temps. Il est important s'assurer que la pratique est convenue et intégrée afin de ne pas mettre en défaut le patient ou le professionnel.

PRECONISATIONS

- proposer une montée en charge et en compétence très progressive de l'équipe de soins afin de ne pas saturer les officines
- convenir ensemble médecin-pharmacien de l'utilisation et du format du BPM
- limiter les indications en ville, et proposer le BPM aux situations les plus à risque dans un premier temps (phase de promotion et de test) convenues entre pharmacien et médecin traitant.
- ne pas reprendre le traitement antérieur si un « nettoyage » de l'ordonnance a été fait
- Rendre le patient acteur de sa santé, impliquer l'entourage et les professionnels du domicile

PROTOCOLE

PRÉVENTION IATROGENIE MEDICAMENTEUSE
AMELIORATION DE L'OBSERVANCE
LUTTE CONTRE LA POLYMEDICATION

Causes cliniques :
Chutes, confusion, changement de l'état de santé, nouveau symptôme, troubles de la déglutition, mauvaise tolérance, forme galénique inadaptée

Cible:
Patient + 75 ans
Patient + 65 ans en ALD
Patient polymédiqué

Causes environnement/ comportement
Suspicion mauvaise observance, mauvaise gestion / stocks dans la pharmacie familiale, pilulier qui déborde, mauvaise compréhension du traitement (posologie), oublis ou refus fréquents ...

Lanceurs d'alerte:
IDEL - MG - Pharmacien-
Professionnels du domicile

1er niveau d'intervention

Info médecin traitant

1ères mesures:
Lecture de la prescription avec le patient
Vérification de la pharmacie familiale
Observation de la prise

Amélioration de l'observance?

OUI

NON

2e niveau d'intervention

Information au patient
Bilan de médication - RECUEIL:
Partie 1: informations générales et habitudes de vie (patient, aidants, IDEL, pharmacien…)
Partie 2: état physiologique du patient (IDEL, MG)
Partie 3: traitements et usages - SYNTHESE (pharmacien)

Transmission sécurisée

Transmission au médecin traitant

Concertation médicamenteuse (MG, IDEL, pharmacien), RCP

Information au patient et proposition de nouvelle ordonnance

3e niveau d'intervention

Programme ETP